



# Gestion du foyer suite a un placement en EPADH

Par **jean yves**, le **21/07/2014** à **19:05**

Bonsoir

en quelques mots j'explique la situation , je suis le fils de la personne concernée , mon beau père est actuellement placé en EPADH et il ne reviendra plus jamais au domicile familiale , ma mère :elle vie au foyer, mais ce n'est pas son bien , il appartient a son époux , le problème c'est qu'à ce jour elle passe pratiquement la totalité des revenus pour payer l'établissement de son époux , et de plus ,elle a une santé très fragile ,et elle aussi bénéficie de l'APA  
ma question est la suivante est ce que ma mère peut mettre la maison en location pour pouvoir payer un éventuel placement en maison de retraite , sachant qu'il ont fait un don au dernier vivant  
est ce que quelqu'un peut me renseigner sur ce qui est possible de faire dans cette situation  
merci